

SE PREPARER A LA CERTIFICATION HVE- FMD*

Public visé :

Agriculteurs(rices), salariés(ées) du milieu agricole

La certification Haute Valeur Environnementale est une démarche volontaire accessible à toutes les filières, construite autour de 4 thèmes : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et gestion de l'eau. Elle est basée sur la validation de différents niveaux d'exigences.

Vous accompagner dans votre démarche de certification, telle est l'ambition de cette formation

PRE-REQUIS : aucun

SPECIFICITES : 1h30 de formation à distance à réaliser avant l'intervention en salle.

OBJECTIFS

- Identifier les principes et les exigences de la certification HVE
- Réaliser son autodiagnostic sur la conditionnalité (niveau 1)
- Evaluer le positionnement de son exploitation vis-à-vis des niveaux 2 et 3

PROGRAMME

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ La démarche Haute Valeur Environnementale : enjeux et objectifs ▪ Les réglementations relatives à la conditionnalité sur les domaines concernés | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de son autodiagnostic sur l'ensemble des points audités en vue d'une validation du niveau 1 ▪ Les éléments clés de la certification HVE (niveau 3) : principes et critères d'évaluation |
|--|--|

METHODES PEDAGOGIQUES ET EVALUATIONS

- Apports théoriques - Exposés
- Echanges
- Travail individuel
- Module de formation à distance accessible via un mail de la Chambre d'agriculture, 7 jours avant la phase présentielle
- Questionnaire des attentes – Quizz- Evaluation de la satisfaction.

INTERVENANTE

Framboise LENGLET, Conseillère HVE
Chambre Agriculture de Vaucluse

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage
Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA, OCAPIAT

*FMD : formation Mixte Digitale.

Nombre de jours :

1 heure 30 à distance (FMD) et 7 heures en présentiel soit 8h30

Dates

Du 01/07/21 au 07/07/21 FMD + 08/07/2021 en Présentiel

Lieu :

Chambre d'agriculture de Vaucluse – site Agroparc – 84912 AVIGNON

Tarifs :

- Ressortissants VIVEA : prise en charge totale
- Autre public : voir les conditions générales



Vos contacts :

Administratif :
Patricia Duflos
04 90 23 65 05
formation@vaucluse.chambagri.fr
Pédagogie :
Framboise LENGLET
06 07 49 55 17
Framboise.lenglet@vaucluse.chambagri.fr

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »

* La Formation Mixte Digitale ?

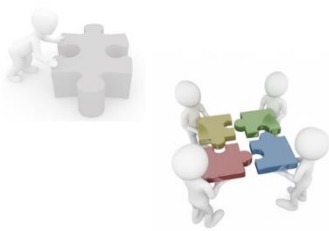
Une autre manière de se former !



Des temps de formation en présentiel : salle, visites, rencontres...



Des temps de formation à distance



Via

Une plateforme



2 prérequis

- Etre connecté
- Avoir une adresse mail



Accès à des ressources

- Textes, vidéos
- Travaux à réaliser
- Des Questions, quizz...
- Des évaluations formatives



Des interlocuteurs qui

- Répondent aux questions d'ordre technique
- vous accompagnent sur le plan pédagogique



Pourquoi participer à une FMD?

Une modalité pédagogique nouvelle, avec de véritables temps de formation, financés par les OPCO, et donc obligatoires si vous vous inscrivez.

Vous organisez votre temps : à réception du lien par mail 2 à 3 semaines maximum avant la phase présentielle, accès aux ressources, quand et vous vous voulez, à relire et visionner autant de fois que vous voulez.

Vous n'êtes pas seul-e: des interlocuteurs en cas de besoin, et surtout la phase présentielle, pour rencontrer vos pairs, réinvestir les apports à distance, poser des questions...

Conditions générales d'inscription et de participation

www.agriculture84.fr, Espace Pro - se former

Numéro de déclaration d'activité à la Préfecture de la Région : 93 84 P000284.

▲ Nature et caractéristiques de l'action de formation :

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

▲ Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

▲ Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

▲ Les conditions financières et prise en charge :

- « Contributeur(riche)s VIVEA »

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.rice apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

« Salarié(e)s », « Demandeurs d'emploi »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

« Autres publics »

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

« Toutes personnes en démarche d'installation »

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (nous contacter pour les tarifs).

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 93 84
P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :
Chambre d'agriculture de Vaucluse – Service Formation- Site Agroparc
TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9
Tél. : 04 90 23 65 05 **Mél :** formation@vaucluse.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :
Nom de jeune fille :
Date et lieu de naissance :
Adresse :

Tél. : Port. : Fax :
Mél :

Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise non salarié(e) | <input type="checkbox"/> Salarié(e) d'exploitation | <input type="checkbox"/> Inscription via Pôle Emploi |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Salarié(e) de coopérative | <input type="checkbox"/> Inscription via CPF |
| <input type="checkbox"/> Aide familial | <input type="checkbox"/> Salarié(e) d'entreprise | <input type="checkbox"/> Inscription via Ocapiat |
| <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire | <input type="checkbox"/> Candidat à l'installation | <input type="checkbox"/> Autre public |

Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous en informer.

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) :

Production principale : arboriculture grandes cultures maraîchage viticulture
 élevage autre

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :

Adresse (si différente de ci-dessus) :

Tél. : Port. : Fax :

Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation : Se préparer à la certification HVE

Dates de la formation : **du 01/07 au 07/07/2021 distanciel + le 08/07/2021 présentiel**

Durée de la formation (nombre d'heures) : 1h30 en FMD + 7h en présentiel.....

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse :

Prise en charge par VIVEA (si affiliation) Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation

175 € net de taxe Salarié et autre statuts

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente.

Fait à, le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Le Responsable du pôle Entreprise

Olivier GAUER



Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAUCLUSE

Vos attentes

A retourner avec votre bulletin d'inscription.

Afin de mieux cerner quelles sont vos attentes par rapport à cette formation, merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire.

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : Se préparer à la certification HVE
Dates de la formation : **du 01/07 au 07/07/2021 distanciel + le 08/07/2021 présentiel**

NOM – Prénom :

Avez-vous déjà une certification d'entreprise ? Oui Non

Si oui, laquelle :

Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?

.....
.....

Avez-vous déjà suivi des formations sur un sujet similaire ? Oui Non

Si oui, laquelle et quand :

Ce que vous venez chercher en complément :

Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?

.....
.....

A la fin de la formation vous serez satisfait-e si :

.....
.....

Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part

.....

Nb : en cas de handicap nécessitant une prise en charge particulière, contactez le Référent Handicap au 04 90 23 65 17

Merci de votre collaboration